

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1989 B 05003  
Numéro SIREN : 970 200 580  
Nom ou dénomination : AUVECO

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2020 sous le numéro de dépôt 122380

# **AUVECO**

**Société par actions simplifiée au capital de 360 000 €**

**Siège social : 33-37 rue de la Plaine  
75020 PARIS**

**970 200 580 RCS PARIS**

---

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 30 OCTOBRE 2020**

---

L'an deux mille vingt, le trente octobre, à quatorze heures,

Les associés de la société AUVECO se sont réunis en Assemblée Générale mixte Ordinaire et Extraordinaire, dans les bureaux de la société GROUPE Y MANAGEMENT - 53 rue des Marais - 79000 NIORT, sur convocation faite le 20 octobre 2020 à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marc MENDES, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent **11998** actions sur les 12 000 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

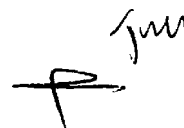
Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :



## ORDRE DU JOUR

### **DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- *Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs,*
- *Fixation de la rémunération du nouveau Directeur Général,*

### **DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- *Autorisation d'un prêt de consommation d'action et agrément d'un nouvel associé,*
- *Questions diverses,*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.*

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, prend acte de la démission, par lettre remise en main propre contre décharge en date du 8 juillet 2020, de Monsieur Frédéric SIESSE de ses fonctions de Directeur général de la Société à effet du 30 septembre 2020 et décide de nommer en qualité de nouveau Directeur général de la Société, pour une durée illimitée, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :

**Monsieur Lionel ESCAFFRE**  
né le 4 mai 1972 à BOULOGNE BILLANCOURT (92)  
de nationalité française  
demeurant 13 rue Boileau – 75016 PARIS

Conformément aux dispositions de l'article 16 des statuts, Monsieur Lionel ESCAFFRE disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président, et notamment celui de représenter la Société vis-à-vis des tiers et agir en toute circonstance au nom de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Lionel ESCAFFRE ne sera pas rémunéré pour ses fonctions de Directeur Général de la Société.

En outre, il pourra prétendre, sur présentation de justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacements engagés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.




<b>DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE</b>
--

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article 13 des statuts de la société AUVECO, autorise le prêt de consommation par la société GROUPE Y MANAGEMENT de UNE (1) action lui appartenant dans la Société, au profit de Monsieur Lionel ESCAFFRE demeurant 13 rue Boileau - 75016 PARIS et agréé ce dernier en qualité de nouvel associé de la société AUVECO.

L'Assemblée Générale charge son Président de veiller à ce que le nom de Monsieur Lionel ESCAFFRE soit inscrit dans les registres en qualité de nouvel associé de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**QUATRIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

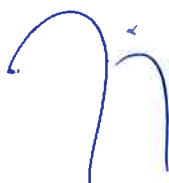
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général nommé.

---

Le Président,  
**Jean-Marc MENDES**




---

Le Directeur Général nommé en séance à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020  
**Lionel ESCAFFRE**<sup>1</sup>

*Bon pour Acceptation des fonctions de Directeur Général*

---



<sup>1</sup> Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général ».